



Association Foncière de Remembrement de Roeschwoog

Siège : 17 rue Principale – 67480 Roeschwoog
Tél. 03.88.86.41.04 – Fax 03.88.86.34.59 – Mél : mairie.roeschwoog@wanadoo.fr

Roeschwoog, le 20 octobre 2016

A l'attention de tous les propriétaires membres de
l'Association foncière de remembrement de
ROESCHWOOG

Objet : Assemblée Générale ordinaire de l'Association Foncière

Madame, Monsieur,

Conformément aux statuts de l'Association foncière de remembrement de Roeschwoog approuvés par arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2015, j'ai le plaisir de vous inviter à l'**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE** le

Samedi 5 novembre 2016 à 17h
Au Triebhüs (à côté de la Mairie) 17 rue Principale à Roeschwoog

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation des procès-verbaux des séances du 13 septembre 2014 et du 6 octobre 2014
3. Statuts approuvés par arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2015
4. Rapport du Président sur l'activité et la situation financière de l'association foncière
5. Divers

Si le quorum, correspondant à la moitié plus une du total des voix des membres, n'est pas atteint, **je vous invite à une DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE**

Samedi 5 novembre 2016 à 17h30
Au Triebhüs (à côté de la Mairie) 17 rue principale à Roeschwoog

Ordre du jour :

1. Désignation secrétaire de séance
2. Approbation des procès-verbaux des séances du 13 septembre 2014 et du 6 octobre 2014
3. Statuts approuvés par arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2015
4. Rapport du Président sur l'activité et la situation financière de l'association foncière
5. Divers

Lors de cette deuxième assemblée des propriétaires, les décisions prises seront valables même en l'absence de quorum.

Conditions pour siéger et modalités de représentation à l'assemblée des propriétaires :

Il est rappelé que le **minimum de surface qui donne droit à faire partie de l'assemblée des propriétaires est de 2 hectares.**

Les propriétaires n'atteignant pas individuellement ce seuil, mais qui souhaiteraient participer à l'Assemblée générale, ont la faculté de se regrouper et de désigner par écrit un ou plusieurs représentants d'entre eux à raison d'un représentant par tranches de 2 hectares.

Chaque propriétaire a droit à autant de voix qu'il a de fois 2 hectares d'engagés, sans que le nombre de voix ne puisse dépasser 125.

Les propriétaires peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par toute personne de leur choix, par un pouvoir écrit valable pour une seule assemblée.

Il est précisé qu'une même personne peut détenir au maximum 5 pouvoirs.

Un état nominatif des propriétaires est consultable sur le site internet de la mairie (<http://www.roeschwoog.eu/>) ou peut vous être transmis sur simple demande, par courrier ou par mél.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,


Michel LORENTZ

Pièces jointes :

- Copie des procès-verbaux des 13 septembre et 6 octobre 2014
- Statuts approuvés pour notification
- Modèle de pouvoir et de regroupement



Association Foncière de Remembrement de Roeschwoog

Siège : 17 rue Principale – 67480 Roeschwoog
Tél. 03.88.86.41.04 – Fax 03.88.86.34.59

POUVOIR

Je soussigné «Nom__Prénom_2016» - «COMPLEMENT_2016»

N°identification : «Nliste»

Propriétaire d'une surface totale de terrains : «Superficie» ha.....

Nombre de voix : «Nombre_de_voix»

donne pouvoir à

- de me représenter à la réunion de l'assemblée générale des propriétaires du 5 novembre 2016 à 17h et 17h30
- de prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes et signer tous documents.

Fait à,

le

Porter à la main "Bon pour pouvoir" et signer



Association Foncière de Remembrement de Roeschwoog

Siège : 17 rue Principale – 67480 Roeschwoog
Tél. 03.88.86.41.04 – Fax 03.88.86.34.59

ASSEMBLEE GENERALE DES PROPRIETAIRES REGROUPEMENT DE PROPRIETAIRES

Je soussigné

Propriétaire d'une surface totale de terrains :

N°identification :

Je soussigné

Propriétaire d'une surface totale de terrains :

N°identification :

Je soussigné

Propriétaire d'une surface totale de terrains :

N°identification :

Je soussigné

Propriétaire d'une surface totale de terrains :

N°identification :

déclarons nous regrouper pour atteindre une surface totale de (minimum 2 hectares)
afin de pouvoir participer à l'assemblée générale des propriétaires qui aura lieu le 5 novembre 2016 à 17h et
17h30.

donnons pouvoir à

N°identification :

- de nous représenter à la réunion de l'assemblée générale des propriétaires du 5 novembre 2016 à 17h et 17h30
- de prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes et signer tous documents.

Fait à, le

Porter à la main "Bon pour pouvoir" et signer pour chaque propriétaire